



AS LYON-CALUIRE HANDBALL

REGLEMENT & INFORMATION AS LYON CALUIRE HANDBALL

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR de l'A.S. LYON CALUIRE HANDBALL

(à conserver)

Les Licenciés

Article 12 : Généralités :

Tous les licenciés, quelle que soit la catégorie de leur licence, doivent obéir aux règlements de la Fédération Française de Handball et aux décisions de la Ligue Régionale et du Comité Départemental.

Chaque licencié se doit d'avoir un comportement irréprochable et exemplaire.

Dans toutes les occasions – compétitions, entraînements, réunions, ...- il doit se montrer tolérant, convivial, et dans les matchs respecter les adversaires, arbitres et le public.

Tout manquement grave sera sanctionné, la sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club.

Il doit participer activement aux différentes activités extra sportives organisées par l'association (Fête du club, soirée du club, AG ...).

Article 14 : Joueurs : Droits et obligations :

1. Tout joueur qui n'aura pas procédé au règlement de sa licence ne pourra participer aux compétitions officielles dans lequel le club est engagé. Il pourra également être exclu des entraînements.
2. Il doit participer avec assiduité aux entraînements et aux matchs et être ponctuel. Pendant les entraînements et compétitions, il doit se démunir de tous les objets dangereux pour lui-même et les autres (montre, bracelet, collier...). En cas de refus, il lui sera interdit de participer à ces activités.
3. L'attribution d'équipements ou de matériel à un licencié est faite sous forme de prêt. Il devra en assurer l'entretien et le conserver en bon état. Il devra le restituer à la fin de la saison.
4. Toute sanction financière appliquée au club en raison d'un manquement de comportement caractérisé de l'un de ses adhérents verra le fautif dans l'obligation de prendre à sa charge le règlement de cette sanction. Un refus du fautif pourra entraîner son exclusion du club. Les cas d'exceptions seront examinés par le Conseil d'Administration.
5. Il est interdit de fumer à l'intérieur des salles de sport.
6. Les licenciés peuvent être sollicités pour assurer des fonctions d'arbitrage.
7. En ce qui concerne l'équipe fanion, le Conseil d'Administration fixe chaque année les règles spécifiques de fonctionnement.

Lors de leur demande de licence, il sera demandé à chaque joueur ou à leur responsable légal, s'il est mineur, de signer un acte d'engagement rappelant l'essentiel de leurs obligations.

Article 15 : Licenciés mineurs :

La responsabilité des parents est engagée s'ils ne s'assurent pas de la présence de l'entraîneur ou d'un dirigeant avant de laisser leur enfant dans la salle des sports où se déroule l'entraînement ou la compétition.

Ils doivent venir rechercher leur enfant à la fin de l'entraînement dans la salle des sports en respectant l'horaire à moins qu'ils n'aient donné l'autorisation écrite à leur enfant de repartir seul.

Il sera également demandé aux parents d'autoriser par écrit le club à faire apporter tous les soins nécessités par l'état de leur enfant au cours des matchs ou des entraînements.

Les parents seront sollicités pour assurer le transport lors des déplacements, pour tenir la table de marque lors des matchs, pour laver les maillots.



AS LYON-CALUIRE HANDBALL

AUTRES RECOMMANDATIONS DIVERSES

LICENCES :

Tout pratiquant doit être en possession d'une licence.

Elle est obligatoire dès le début de la saison car elle est assortie d'une assurance individuelle couverture indispensable pour le joueur et la responsabilité de l'Association. Passées les 3 premières semaines de la saison, l'accès aux entraînements sera interdit à tous ceux qui n'auront pas déposé le dossier complet de demande de licence. Il est demandé aux parents de bien vouloir y veiller.

ENTRAINEMENTS :

Sauf difficultés imprévues, les entraînements ont lieu toutes les semaines aux mêmes lieux, jours et heures sauf pendant les vacances scolaires durant lesquelles des stages pourront être proposés à vos enfants.

Les horaires doivent être parfaitement respectés et il est demandé aux parents de bien vouloir s'assurer de l'exactitude de leurs enfants.

La tenue ad hoc comporte un short et un tee shirt ainsi qu'une paire de chaussure de sports. Les enfants qui ne seraient pas en tenue ne seront pas acceptés à l'entraînement.

MATCHS :

Le Championnat -13 ans se déroule au niveau départemental. Selon le nombre d'inscrits, il y aura 1 ou 2 équipes inscrites dans ces championnats. Ces championnats se déroulent en 2 phases, l'une avant, l'autre après Noël.

Les Championnats des -15, - 18 ans peuvent être nationaux, régionaux ou départementaux.

Les matchs ont lieu la plupart du temps le samedi ou le dimanche.

Les calendriers seront fournis aux participants dès que nous en aurons la possibilité.

Les joueurs retenus pour les rencontres recevront **une l'information** lors de l'entraînement précédent.

En cas d'empêchement, il est impératif que les parents avertissent les entraîneurs par téléphone le plus rapidement possible.

A chaque match, les maillots sont fournis par le club. Il est demandé ensuite aux parents d'en assurer le lavage à tour de rôle. Il en va de même pour les chasubles qui servent à l'entraînement.

Pour chaque match, la fédération impose des officiels, il est demandé aux parents de chaque équipe de se rendre disponibles pour assurer cette tâche (une réunion en début de saison est organisée pour la mise en place).

Les matchs se déroulent à domicile en général au Gymnase Charles Sénard ou Gymnase Lachaise. Pour les rencontres à l'extérieur, le rdv est donné au Complexe sportif Lucien Lachaise.

Les parents sont alors sollicités pour assurer le transport : de 10 à 15 déplacements par an dans la périphérie de Lyon, 3 à 4 voitures par déplacement. Il sera possible d'établir un roulement entre parents dès obtention des calendriers.

Les entraîneurs peuvent être amenés à solliciter les parents pour les aider lors des rencontres à domicile. Il s'agit en particulier de seconder l'entraîneur et d'assurer l'intendance.



AS LYON-CALUIRE HANDBALL

REDUCTIONS INSCRIPTION

Des réductions sont accordées aux familles ayant plusieurs licenciés joueurs.

Plusieurs joueurs de la même famille :

(Soit parent avec enfants à charge soit plusieurs frères ou sœurs mineurs)

Réduction deuxième cotisation	30 €
Par cotisation supplémentaire	40 €

Régimes spéciaux :

<u>Mutation joueur</u>	Se renseigner auprès du directeur technique (M.JOLY)
<u>Entraîneur</u>	Se renseigner auprès du directeur technique (M.JOLY)

PASS'RA :

Elle est délivrée à chaque joueur, élève de lycée, sur **SA DEMANDE** uniquement auprès de son établissement.

Lors de l'inscription auprès de l'AS LYON CALUIRE HANDBALL, il sera demandé la photocopie recto-verso de la carte avec la date de naissance complète.

Pour les licenciés qui ne seraient pas encore en possession de la carte Pass'RA, il sera demandé un chèque de caution de 30€, qui sera encaissé **le 31 décembre 2018**, si le licencié n'a pas fourni la photocopie de sa carte.

Etudiants :

Les étudiants seniors peuvent obtenir une réduction de 30 € sur le prix de la licence sportive (non cumulable avec la carte Pass'RA).

Fournir la photocopie de la carte étudiante.

EQUIPEMENT

Le club fournit gratuitement à chaque joueur, un maillot pour les matchs durant la saison.

Par contre le joueur doit acquérir un ballon réglementaire correspondant à sa catégorie. Il peut se le procurer auprès du club pour bénéficier de tarifs préférentiels (voir fiche boutique).

Taille Ballon	Catégorie Masculine	Catégorie Féminine
T0	-9/-11	
T1	-13	-15
T2	-15	-17 / Senior
T3	-18 / Senior	

De plus le short de match et le maillot d'échauffement sont nécessaires et acquis au moment de l'inscription.